PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS, TENUE LE 4 AVRIL 2023 À 18H30

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE : GILLES H. TREMBLAY

Bonsoir à tous et à toutes !

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Mont-Joli-Est de La Mitis.

Je suis Gilles H. Tremblay, président du conseil d'administration, et j'agirai comme président d'assemblée.

Merci d'être avec nous!

Voici les gens qui m'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien pour cette assemblée :

- Vincent Gagnon, directeur général de la Caisse;
- Vallier April, vice-président
- Marie-Cécile Allain, conseillère en communication et vie associative.
- Et Laura Élyse Dubé-Gauthier.

Ces personnes m'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect de nos encadrements. Elles verront notamment à me faire part de vos questions, commentaires et propositions.

Le conseil d'administration a choisi de vous offrir une formule d'assemblée en mode hybride, ce qui implique que tous les membres présents, en salle et en ligne, pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours.

C'est lors de cette période que vous pourrez vous prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

Bien sûr, nous vous guiderons au fur et à mesure du déroulement de l'assemblée

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Sur ce, nous débutons en vous présentant un message enregistré pour vous les membres, par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins : voici M. Guy Cormier!

Merci à M. Cormier, qui on le sait… est un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers !

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Débutons avec quelques informations utiles pour faciliter :

- Le déroulement de l'assemblée,
- Les votes en direct, et
- les interactions entre nous.

Un des buts de l'assemblée est d'échanger avec vous. Ainsi, vos questions sont les bienvenues. Voici quelques règles à respecter pour que tout se déroule bien.

Je passe la parole à Vallier pour ces explications.

PAROLE : VALLIER APRIL

Pour les membres présents en salle,

Lorsque vous voudrez vous exprimer, vous pourrez vous avancer à l'un des micros et attendre que le président vous accorde le droit de parole.

Lorsque vous aurez le droit de parole, je vous invite à vous identifier en donnant votre prénom et nom.

Vous aurez jusqu'à 3 minutes pour votre intervention, commentaire ou question. Ensuite, nous céderons la parole à une autre personne, vous pourrez donc retourner vous asseoir.

Par souci d’équité, si un membre dépasse le temps alloué, je devrai mettre fin à son intervention.

Notre but est de s'assurer que les interventions profitent à l'ensemble des membres présents.

Ainsi, si vous souhaitez intervenir une 2e fois, ce sera possible après que tous les membres qui auront voulu s'exprimer l'auront fait.

Pour les gens en virtuel, le fonctionnement est un peu différent. Je vous l'explique.

Vous pourrez nous envoyer vos questions ou formuler vos interventions tout au long de l'assemblée. Vous pourrez le faire en utilisant la fonction de clavardage.

Pour que vous soyez à l'aise avec la plateforme numérique, je prends quelques instants pour vous montrer comment elle fonctionne.

D'abord, au bas, à gauche, c'est là que se trouve la boîte de dialogue pour le clavardage.

En cliquant sur la boîte de dialogue, un curseur va apparaître et clignoter. Vous pourrez alors taper le texte de votre intervention. N'oubliez pas de cliquer sur « Soumettre »!

Les représentants de la Caisse et l'équipe de soutien sont les seules personnes qui auront accès à votre nom, à votre adresse courriel et à la nature de votre intervention.

On dira votre nom à voix haute pour l'assemblée, seulement si vous proposez ou appuyez une proposition ou si vous posez une question.

Selon la nature de votre question, elle pourrait être conservée pour qu'une réponse soit donnée au moment de la période de questions prévue plus tard à l'ordre du jour.

Si vous regardez à gauche de votre écran, sous la fenêtre vidéo, vous allez trouver le bouton « Documents ». C'est un lien qui pointe vers le site Internet de la caisse. Vous pouvez l'utiliser pour consulter toute la documentation en lien avec l'assemblée.

Si vous avez besoin d'aide avec la plateforme, utilisez le bouton « Soutien technique » qui se trouve en bas, à gauche de votre écran.

Finalement, en haut, à la droite de votre écran, vous voyez la présentation infographique à laquelle nous nous référerons tout au long de l'assemblée.

C'est d'ailleurs à cet endroit que vous pourrez proposer ou appuyer une proposition prévue à l'ordre du jour.

Quand ce sera le moment, un bouton va apparaître pour vous permettre de proposer ou appuyer.

Les votes en direct pour ou contre une proposition se passent au même endroit. Au début de chaque période de vote, la question va apparaître sur votre écran et vous pourrez voter.

Pour les membres présents en salle : que ce soit pour proposer, appuyer ou voter pour ou contre une proposition, nous le ferons à main levée. Aucune utilisation d'outils technologiques, téléphone ou tablette électronique n'est nécessaire.

Voilà, vous avez toutes les informations utiles... et bien sûr, on vous guidera tout au long de l'assemblée!

Précisions sur les membres

Ajoutons que pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, vous devez être membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours.

Vous devez aussi respecter les conditions suivantes :

- Résider, être domicilié ou travailler au Québec
- Être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société

Être un membre réadmis membre de plein droit

Je vous cède la parole, M. le président.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE : GILLES H. TREMBLAY

Recommandation : ne pas accepter d'amendement à cette proposition

Pour cette assemblée, nous devons nommer 2 personnes scrutatrices.

Ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que je puisse vous communiquer les différents résultats.

Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

Alors, pour agir comme personnes scrutatrices, je vous recommande :

- Laura Élyse Dubé-Gauthier et
- Marie-Cécile Allain

Puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec notre processus de votation avant cette assemblée.

Nous avons donc besoin d'une personne qui propose et d'une personne qui appuie la recommandation.

Je vous rappelle que seul un membre de plein droit peut proposer ou appuyer une proposition.

Est-ce que quelqu'un propose l'adoption de cette recommandation?

Est-ce que quelqu'un appuie cette proposition?

Merci.

M. (retiré) propose d'adopter la recommandation. Et est appuyé par M. (retiré).

Avant de passer au vote, y a-t-il des questions ou des commentaires?

Aucune question et aucun commentaire.

Pour les gens en virtuel, quand je ferai l'appel du vote, vous pourrez appuyer sur le bouton correspondant à votre choix.

Pour les gens en salle, le vote se fait à main levée.

Qui vote pour?

Qui vote contre?

La proposition de nommer :

Laura-Élyse Dubé-Gauthier et Marie-Cécile Allain comme personnes scrutatrices est adoptée à 100%.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Nous allons maintenant vous proposer l'ordre du jour.
J'invite Vallier April à vous en faire la lecture.

PAROLE : VALLIER APRIL

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS, TENUE LE 4 AVRIL 2023 À 18H30

Ordre du jour

Assemblée générale annuelle du 4 avril 2023

Caisse Mont-Joli-Est de La Mitis

1. Ouverture de l'assemblée

   1.1. Mot de bienvenue
   1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

   2.1. Règles pour participer à l'AGA
   2.2. Nomination des personnes scrutatrices
   2.3. Adoption de l'ordre du jour
   2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

   3.1. Rapport du conseil d'administration
   3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   3.3. Rapport financier
   3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

   5.1. Adoption de résolution spéciale
      5.1.1 Modification au règlement intérieur de la caisse
   5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
   5.3. Élection des membres du conseil d'administration
      5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
      5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
      5.3.3. Présentation des personnes candidates
      5.3.4. Élection par acclamation
   5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Ouverture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS, TENUE LE 4 AVRIL 2023 À 18H30

6.1. Mot de bienvenue
6.2. Message du président du Mouvement Desjardins

7. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

7.1. Règles pour participer à l'AGA
7.2. Nomination des personnes scrutatrices
7.3. Adoption de l'ordre du jour
7.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022

8. Retour sur l'année 2022

8.1. Rapport du conseil d'administration
8.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
8.3. Rapport financier
8.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

9. Période de questions

10. Propositions soumises au vote

10.1. Adoption de résolution spéciale
5.1.1 Modification au règlement intérieur de la caisse
10.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
10.3. Élection des membres du conseil d'administration
10.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
10.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
10.3.3. Présentation des personnes candidates
10.3.4. Élection par acclamation
10.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE : GILLES H. TREMBLAY

Chers membres, c'est à vous de vous exprimer!

Est-ce que quelqu'un propose l'adoption de cet ordre du jour?

Est-ce que quelqu'un appuie cette proposition?

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition d'ordre du

jour? Aucune question ou commentaire.

Je vous informe que M. (retiré) propose d'adopter l'ordre du jour. Et que la proposition est appuyée par M. (retiré).

Et maintenant, passons au vote!

Qui vote pour?

Qui vote contre?

L'ordre du jour est adopté à 100%.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022

Passons maintenant à l'adoption du procès-verbal de notre assemblée du printemps 2022.

Comme c'est indiqué dans l'avis de convocation, nous avons déposé le procès-verbal de la dernière assemblée générale sur le site Internet de la Caisse. Nous l'avons déposé en même temps que l'avis de convocation.

Puisque vous avez eu la possibilité de prendre connaissance du procès-verbal, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé.

Je demande maintenant une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022

Est-ce que quelqu'un propose l'adoption de ce procès-verbal?

Est-ce que quelqu'un appuie cette proposition?

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée de

2022? Aucune question et aucun commentaire.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS, TENUE LE 4 AVRIL 2023 À 18H30

M. (retiré) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2022. La

proposition est appuyée par Mme (retiré)

Qui vote pour?

Qui vote contre?

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 est adoptée à 100%

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Passons maintenant au rapport du conseil d'administration.
D'abord, je tiens à vous présenter les personnes qui composent notre conseil d'administration.

À la présidence :	**Gilles H. Tremblay**
Vice-président :	**Vallier April**
Secrétaire :	**Samuel Perreault**
et les administrateurs et administratrices :	
Fabien Boucher	**Xavier Côté**
Line Fillion	**Jocelyne Fortin**
Hugues Fortin	**Nicole Fraser**
Gilles Laflamme	**Daniel Lévesque**
Stéphanie Pépin	**Francis Thibeault**
Et comme jeune administrateur de la relève :	
DanBee Joshua Banville	

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS, TENUE LE 4 AVRIL 2023 À 18H30

Merci à chacun de vous pour votre implication au conseil d'administration de notre Caisse!

Et maintenant chers membres, voici les principales réalisations de la dernière année.

Alors que nous observons une poussée de l'inflation qui déstabilise beaucoup de gens et que se loger ou se nourrir coûte de plus en plus cher, Desjardins est déterminé à jouer son rôle de leader. Et dans ce contexte, agir comme un leader socioéconomique, c'est d'abord être une force positive, rassurante et inspirante pour nos membres et clients.

Le Fonds du Grand Mouvement est l'une des initiatives du Mouvement Desjardins pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. Un autre levier sur lequel la caisse s'appuie pour exercer son leadership à l'échelle locale c'est le Fonds d'aide au développement du milieu sur lequel vous allez vous prononcer plus tard lors de cette assemblée.

Avec le contexte incertain dans lequel nous sommes plongés, nous avons été plus actifs et plus créatifs que jamais pour vous soutenir dans votre autonomie financière. Que ce soit par l'intermédiaire de nos produits financiers, de nos services-conseils omnicanaux, de nos outils – notamment en ligne – et de nos contenus éducatifs, nous avons été présents pour que vous puissiez maintenir votre capacité à gérer votre quotidien de manière durable et à réaliser vos ambitions.

L'éducation financière a toujours été un des éléments centraux de la mission du Mouvement Desjardins. En 2022, Desjardins a investi 11 M$ dans la diffusion de programmes d'éducation financière et coopérative visant notamment à encourager de saines habitudes financières, à promouvoir l'autonomie et à favoriser le bien-être financier.

Conscients que chaque hausse de taux augmente le potentiel de membres en situation de vulnérabilité, l'organisation a établi une stratégie d'accompagnement proactive. Pour les membres les plus à risque, une série d'actions préventives ont été mises de l'avant, incluant des communications personnalisées ainsi qu'un contact par leur conseiller. À l'échelle du Mouvement, ce sont plus de 50 000 membres particuliers avec une hypothèque dont les paiements ne couvraient plus les intérêts qui ont été contactés par téléphone. Il n'y a pas de solution unique, mais nous regardons avec eux plusieurs options qui s'offrent à eux.

Nos grands travaux technologiques se sont poursuivis en 2022 afin de continuer la modernisation de l'ensemble de nos systèmes, de rehausser notre sécurité et de poursuivre notre transformation numérique.

La jeunesse est une priorité chez Desjardins. Notre organisation est persuadée que permettre à nos jeunes de prendre leur place et de se réaliser pleinement apportera des retombées positives et significatives à long terme pour l'ensemble de notre société.

Avec notre programme phare tous engagé pour la jeunesse, nous avons mis de l'avant des milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement. Tous ces gestes représentent 80 M$ d'investissement en 2022.

Desjardins a aussi lancé La Fabrique à projets, une plateforme innovante de collecte de fonds pour la réalisation de projets scolaires et parascolaires destinée aux écoles primaires et secondaires du Québec et de l'Ontario.
Nous continuons également d'appuyer des milliers de jeunes Canadiens avec des bourses pour tous les niveaux d'études postsecondaires, peu importe le domaine d'études. Nous sommes plus que jamais convaincus qu'un coup de pouce financier peut jouer un rôle décisif dans la poursuite de leurs études. Et plus récemment nous sommes fiers d'avoir collaboré avec le Centre d'Action Bénévole de La Mitis dans la tenue d'un atelier intitulé « Reconnaître et prévenir l'exploitation financière » destiné plus particulièrement à nos aînés.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE: GILLES H. TREMBLAY

Voici le moment de présenter notre rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Voici donc le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

Dans un instant, nous allons présenter les faits saillants du rapport financier de la Caisse.

Des résultats financiers Mouvement à la hauteur des attentes.
Écoutons une courte capsule vidéo portant sur cette évolution.

Passons maintenant à nos propres résultats, ceux de notre Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Pour ce segment, je vous invite également à regarder une capsule vidéo!

3.3 Rapport financier

Dans un instant, nous allons présenter les faits saillants du rapport financier de la Caisse.

Des résultats financiers Mouvement à la hauteur des attentes.

Écoutons une courte capsule vidéo portant sur cette évolution.

**** Présentation de la capsule vidéo des résultats financiers ****

Passons maintenant à nos propres résultats, ceux de notre Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Pour ce segment, je vous invite également à regarder une capsule vidéo!

Vous venez de prendre connaissance de la situation financière de votre caisse pour le dernier exercice.
20
Avez-vous des questions ou des commentaires concernant les résultats financiers?

Aucune question et aucun commentaire.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Si vous suivez l'ordre du jour, nous arrivons au point 3.4 : la présentation des engagements de la Caisse dans son milieu!
Nous allons maintenant vous présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.
Pour vous présenter les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM), en dons et en commandites, voici une courte capsule vidéo.

****capsule vidéo bilan social****

Priorité d'investissement de la caisse :
1. Éducation
2. Santé – saines habitudes de vie
3. Engagement social
4. Environnement et développement durable

Le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022. Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021 (426 000$), auxquels a été ajouté un montant de 113 000$ voté par vous les membres, lors de l'AGA de l'année dernière.

Un montant de 329 000$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de 80 000$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est 290 000$.

(Réf. : Norme sur le Fonds d'aide au développement du milieu et art. 13.3 RIC)

Fonds d'aide au développement du milieu (tableau à présenter à l'AGA)		En milliers $
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		**426 $**
Affectation au FADM adopté par les membres lors de l'AGA 2021		113 $
Somme nette utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	329 $	
Récupération d'impôt	(80 $)	
		(249 $)
Solde au 31 décembre 2022		290 $

À l'écran, vous pouvez prendre connaissance de la répartition des sommes investies via les dons et commandites, selon les différents secteurs d'activités.

Ainsi que les sommes utilisées durant l'année au fonds d'aide au développement du milieu tel que montré dans la capsule vidéo.

Concernant l'éducation financière, la caisse a maintenu et même rehaussé sa participation dans les écoles par le biais de la caisse scolaire et de la plateforme La fabrique à projets. En effet, toutes les écoles de La Mitis proposent le programme de la caisse scolaire et plusieurs projets d'écoles pourront être supportés par le nouveau programme La Fabrique à projets.
À cet effet, nous vous invitons à visionner une courte capsule vidéo.

**** Vidéo Fabrique à projet ****

4. Période de questions

C'est maintenant le moment de répondre à vos questions. La parole est à vous!
J'invite maintenant les personnes dans la salle à se présenter au micro afin de poser leurs questions. Les gens à distance peuvent également s'exprimer à l'aide de la boîte de dialogue.

LA PRÉSIDENCE, LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LES AUTRES INTERVENANTS, s'il y a lieu, répondent aux questions soumises par les membres.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS, TENUE LE 4 AVRIL 2023 À 18H30

Questions de M. Réjean Demers.

1-Pourquoi qu'il n'est plus permis de laisser des dépliants et affiches à la réception de la caisse comme ce fut mon cas cette semaine faisant la distribution pour la Crue des mots du CLAC ?

Mme Marie-Cécile Allain, conseillère en communication et vie associative, confirme à M. Demers qu'effectivement depuis quelques années la caisse de Mont-Joli-Est de la Mitis applique une politique caisse et mouvement en n'acceptant plus ce genre d'affichage pour des raisons de gestion de papier et pour la gestion des affichages échus et/ou non échus.

2-Pourquoi ne peut-on pas payer notre loyer le premier du mois lorsque la transaction se déroule un samedi ou un dimanche qui selon toute apparence tomberait sur les congés des androïdes de Desjardins?

Mme Caroline Anctil coordonnatrice service aux membres explique que tout ce qui concerne un prélèvement automatique ou un retrait préautorisé, par exemple le premier du mois, quand celui-ci prévu le vendredi, samedi ou dimanche le système informatique effectuera la transaction le lundi suivant.

3-Pourquoi le mois de Jui (llet) se confond avec celui de Jui(n) sur les reçus du guichet automatique par l'utilisation du même jargon soit « Jui » ?

Aucun commentaire ou explication, car encore une fois cela est dû au système informatique.

4-Pourquoi lors de la rénovation récente de la façade de notre caisse, les fresques n'ont pas été reproduites sur le nouveau mur tout neuf?

M. Vincent Gagnon, directeur général prend la parole pour explique que lors des rénovations, une décision a été prise au niveau du conseil d'administration que la Fresque ne sera pas remise sur la bâtisse, car celle-ci étant neuve, il n'était pas envisageable de repeinturer sur le bâtiment fraichement rénové. Cependant l'affichage dynamique à l'intérieur de la caisse a été proposé comme solution à venir.

M. Gilles H Tremblay, mentionne que le cout des travaux étant beaucoup plus important que prévu, et ce par nécessité, cela a eu un impact quant à la décision de remettre une Fresque ou non sur la bâtisse.

M. Vallier April prend la parole en appui au commentaire de M. Gagnon et M. Tremblay.

5- Pourrait-on arrêter de tout baptiser par le mot « Desjardins » à Mont-Joli, terrain de soccer, amphithéâtre, salle, etc. L'amphithéâtre Desjardins a nombre de sosies au Québec semant la confusion. Mais le réel inconvénient, c'est la perte de noms significatifs relatifs à notre patrimoine qui est ignoré par cette appellation tous azimuts ou dans le pire des cas prennent le bord!

M. Gilles H Tremblay répond à la question de M. Demers en expliquant que Desjardins est un organisme privé, alors lorsque Desjardins investit dans le milieu, il est bien que cela soit reconnu. Il est donc tout à fait normal que Desjardins annonce donc un partenariat dans ce genre de grands projets.

---

5. Propositions soumises au vote

5.1 Adoption de résolutions spéciales

5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et/ou adoption d'un règlement intérieur de rotation

À l'AGA, vous devez faire la lecture du projet de résolution spéciale apportant des modifications au RIC et au règlement de rotation. Il est fortement recommandé de préparer une page PPT présentant les modifications envisagées pour faciliter la compréhension des membres.
La résolution spéciale apportant des modifications au RIC de la Caisse et au règlement intérieur de rotation doit être adoptée aux deux tiers (2/3) des voix exprimées par les membres ayant droit de vote.

Je vais vous à expliquer la nature des modifications proposées à l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse et l'adoption du nouveau Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.
ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre

D'administrateurs de la Caisse de treize (13) à douze (12) par abolition de poste;
ATTENDU QUE l'abolition envisagée doit respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soient remplacés chaque année;
ATTENDU QU'afin de respecter cette règle, un poste échéant au 31 décembre 2022 doit être aboli;

Il est proposé :

- D'adopter la modification de l'article 8.1 du Règlement intérieur de la caisse de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de treize (13) à douze (12);
- D'adopter le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse comme suit :

Le conseil d'administration est composé de douze (12) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soient remplacés chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant : à l'écran

	31/12/2023 (AGA 2024)	31/12/2024 (AGA 2025)	31/12/2025 (AGA 2026)
Nombre d'administrateurs	4	4	4

Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède tous les trois (3) ans.
Le règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.
La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévues lors de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2023.

Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède tous les trois (3) ans.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS, TENUE LE 4 AVRIL 2023 À 18H30

Le règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.
La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévues lors de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2023.

Proposition d'ajout de texte pour le règlement de rotation :

C'est un règlement assez technique qui permet à ce qu'un tiers, à une unité près, des membres du conseil d'administration soit remplacé annuellement et qui consiste à prévoir le début du cycle, à établir la rotation des administrateurs et la durée des mandats.

Nous avons maintenant besoin d'une personne qui propose et d'une personne qui appuie la résolution spéciale concernant les modifications proposées à l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse et l'adoption du nouveau Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.

Est-ce que quelqu'un fait la proposition?
Est-ce que quelqu'un appuie cette proposition?

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition?
Aucune question ou commentaire.

Question de M. Gaétan Morissette. Celui-ci soulève le fait que le nombre des administrateurs sera pair et que cela peut-être difficile lors d'un vote pour une certaine décision. M. le président le rassure en lui assurant qu'au cours de ses années en tant qu'administrateurs, les membres du conseil finissent toujours après discussion à se mettre d'accord et ce que le nombre des votants soit paire ou impaire.

Pour les gens en salle, le vote se fait à main levée.
Je vous informe que M. (retiré) propose les modifications au Règlement intérieur de la caisse et au règlement de rotation.
La proposition est appuyée par M. (retiré).
Chers membres, nous sommes maintenant prêts à voter. Je vous rappelle que cette résolution requiert une adoption aux 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit.
Pour les gens en virtuel, quand je ferai l'appel du vote, vous pourrez appuyer sur le bouton correspondant à votre choix.

Qui vote pour?
Qui vote contre?

La proposition concernant les modifications au Règlement intérieur de la Caisse et au règlement de rotation est adoptée à 100%.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Et maintenant, nous sommes arrivés au moment que vous attendiez... le partage des excédents et la ristourne!
Pour vous présenter cet élément distinctif de notre coopérative, voici une vidéo!

**** Démarrer la capsule vidéo - La ristourne ****

Proposition en vue de la votation

Voyons maintenant comment

- le rapport annuel 2022
- et l'évolution de la ristourne

se traduit dans la proposition pour laquelle vous serez appelés à voter après les présentations de ce soir.

Prenez note que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo.

Elle est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Enfin, je voudrais préciser à tous les membres que le scénario qui est recommandé par votre conseil d'administration est celui que nous estimons le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et de notre communauté; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Comme nous l'avons vu un peu plus tôt, nos excédents se chiffrent à 1 684 000$.

Maintenant, voici la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS, TENUE LE 4 AVRIL 2023 À 18H30

PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE : GILLES H TREMBLAY

Maintenant que vous connaissez notre recommandation, nous avons besoin d'une personne qui propose et une personne qui appuie parmi les membres habilités à le faire.

Est-ce que quelqu'un fait la proposition?

Est-ce que quelqu'un appuie cette proposition?

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition?

Aucune question ou commentaire.

Je vous informe que (retiré) propose la recommandation de partage des excédents. La proposition est appuyée par Mme (retiré).

Prenez note que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Comptez sur nous pour vous donner, tantôt, les précisions sur la façon de voter au cours des 4 prochains jours.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Ceci nous amène au point 5.4 de notre ordre du jour, soit l'Élection des membres du conseil d'administration. Soyez bien attentifs à ce qui suit!

Et on débute en précisant les rôles.

Président(e) d'élection

En tant que président du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, j'agirai comme président d'élection.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS, TENUE LE 4 AVRIL 2023 À 18H30

Tout d'abord, attardons-nous sur le rapport du comité de mise en candidature.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE : GILLES H. TREMBLAY

Au nom de mes collègues du comité de Mise en candidature, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 6 février 2023 de la façon suivante :

- Affichage dans à la caisse

- Diffusion sur nos canaux virtuels

- Publicité dans les journaux municipaux.

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq postes sont à combler et la Caisse a reçu quatre candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : comptabilité, gestion financière, développement durable.

- 3 femmes et 2 hommes pour atteindre la parité, les personnes non binaires sont également invités à soumettre leur candidature.

- des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 3 de 35-49 ans, 2 de 65 ans et plus.

- des personnes représentant les secteurs métier ou santé.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

Sabryna Beaulieu,

Nicole Fraser,

Gilles Laflamme,

Jonathan Proulx.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

PRÉSIDENCE D'ÉLECTION: GILLES H. TREMBLAY

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, nous avons demandé à chacune des personnes candidates de préparer une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes.

J'en profite pour vous dire que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse.

Nous avons donc 4 personnes qui viendront présenter leur candidature.

Par ordre alphabétique de nom de famille, nous débutons avec :

Mme Sabryna Beaulieu.

5.3.4 Élection par acclamation

PRÉSIDENCE D'ÉLECTION : GILLES H. TREMBLAY

À la suite de la décision prise concernant le nombre d'administrateurs, nous avons 4 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Je peux donc, dès maintenant, déclarer élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

Sabryna Beaulieu,

Nicole Fraser,

Gilles Laflamme,

Jonathan Proulx.

Les 4 candidats font leur allocution.

Félicitations aux nouveaux et aux nouvelles élu(e)s!

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Nous sommes maintenant rendus au point 5.4 de notre ordre du jour.

C'est l'occasion pour moi de vous donner des précisions afin que vous puissiez exercer votre droit de vote en différé en toute connaissance de cause.

En effet, dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, vous serez appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Pour l'exercice du vote en différé, je vous rappelle que :

● Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.

● La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.

○ Donc...même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, il leur sera possible de visionner l'assemblée.

● Notez bien que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :

○ Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.

○ Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Pour voter, on fait ça comment?

○ rendez-vous sur Accès D;

- et cliquez sur le bouton « Mon vote »;

- des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes;

○ vous pouvez aussi accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse;

○ et sur la page d'accueil du desjardins.com.

● Pour être des habiletés à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service Accès D.

- Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez le faire en contactant la Caisse.
- Et pourquoi utiliser Accès D? Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Nouveauté cette année! Vous avez la possibilité d'utiliser la borne de votation dès l'ouverture de la période de votation sur place aujourd'hui, nous vous invitons à retrouver Caroline Anctil et Gina Morissette- ainsi que pour les prochains jours à la Caisse.

- Cette solution est ouverte à tous! Et a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas Accès D.

Ouverture de la période de votation en différé

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 8 avril à 23h59. Notez toutefois que la caisse sera fermée le vendredi 7 avril en raison du congé de Pâques.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.

Puis dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Enfin, bien que votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle vous êtes invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, je dois toutefois vous informer que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

---

6. Fin de la rencontre et remerciements

Voilà qui nous amène à la fin de cette présentation!

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, je vous remercie de votre présence, de votre implication ainsi que de votre confiance envers nous et envers toute l'équipe de la Caisse!

Félicitations aux membres du conseil d'administration nouvellement élus.

Merci à ceux et celles qui m'accompagnaient aujourd'hui pour le bon déroulement de l'assemblée.

Enfin, je veux remercier tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

Surveillez nos prochaines communications !

Bonne fin de soirée, bon vote!

---

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Suivi des résultats et levée de l’assemblée. À l’issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 312 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l’égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

97.44% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

Les résultats du/des vote(s) en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l’assemblée générale est officiellement levée le …10 avril 2023 à 13h12.